

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, October 1977

**THE COMMISSION PROPOSES CHANGES IN THE ORGANIZATION OF THE MARKET IN BEEF
AND VEAL (1)**

The Commission of the European Communities has just adopted a report for the Council of Ministers on the operation of the common organization of the market in beef and veal. In its conclusions this report suggests a number of changes whereby a coherent set of measures would be introduced to deal with all types of market situations, from shortages to surpluses. A combination of the classic intervention system and variable production premiums would make possible balanced market management, to the benefit of producers and consumers. The Commission suggests continuing to guarantee a stable income to producers while stimulating beef and veal consumption. It also considers that consumer prices for beef and veal are not sufficiently competitive with those of other meats and that a cautious pricing policy is called for in the future.

The descriptive part of the report, a synthesis of which is contained in the tables and graphs annexed hereto, notes a considerable improvement in the market over the past two years. This is reflected in European Agricultural Guidance and Guarantee Fund expenditure on this sector: a drop from about 1 300 million u.a. in 1975 to an estimated 520 million u.a. in 1977. Community production is tending to stabilize: a drop from about 6.6 million tonnes in 1975 to an estimated 6.15 million tonnes in 1977. The Commission suggestions will help to support and maintain this return to an equilibrium by reducing cyclical variations in production.

Suggestions

In the case of surpluses, the changes suggested will avoid the formation of excessively large intervention stocks by allowing consumers to benefit from lower market prices thereby stimulating consumption. In that event producers will be guaranteed stable incomes by the successive application of increased import levies, aid for private storage, variable premiums paid directly to the producers and intervention buying.

In the case of shortages, a gradual reduction in import levies and customs' duties and the granting of slaughter premiums will help increase supplies and reduce market prices to the benefit of consumers.

These measures could be geared to the movement of market prices in relation to the guide price (at present 122.90 u.a. per 100 kilos of live weight):

(1) COM(77)220 and COM(77)221

stabilize or even reduce consumer prices.

(c) Aid to private storage

The Commission proposes that greater use should be made of this instrument once the market price falls below 93% of the guide price. Aid to private storage helps stabilize the market by a minimum of intervention and makes for greater flexibility in the inter-play of supply and demand.

(d) Levies and customs duties

The linking of levies to market price trends was the subject of new import arrangements introduced by the Council of 1 April 1977. If market prices exceed 106% of the guide price, customs duties can be lowered to facilitate imports.

(e) Supplementary measures

The Commission is examining the advisability of introducing supplementary measures to encourage greater specialization in beef production. It considers that effective market management using all the instruments proposed will call for short, medium and long term projections, while an improvement in the system of recording market prices is indispensable for better market transparency. The Commission also considers that measures likely to improve the marketing system (slaughter houses, producer groups) should be examined.

ANNEX I

EEC - Community support measures in the beef and veal sector

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 estimat. without double rate
	A. Expenditure									
(1) EAGGF Guarantee Section										
- refunds	14	12,2	25,1	17,5	7,4	3,3	55,5	144,2	135,7	110,4
- intervention	-	6,3	5,7	1,6	-	13,7	246,7	438,2	350,8	231,3
- slaughter/orderly marketing/ retention of cows and calf premiums	-	-	-	-	-	-	16,3	359,5	156,5	153,7
- other measures ¹	-	-	-	-	-	-	2,3	38,1	0,2	-
(11) EAGGF Guidance Section ²	-	-	-	24,8	1,9	4,3	11,7	27,7	17,-	12,0
(111) National financing of Community measures ³	-	-	-	-	-	-	18,7	288,8	77,5	12,0
Total (a) million u.a.	14	18,5	30,8	43,7	9,3	21,3	351,2	1.296,5	737,7	519,6
(b) u.a./100 kg liveweight	0,14	0,18	0,29	0,40	0,09	0,22	2,92	10,64	6,20	4,55
B. Gross domestic production ⁴ in thousands of tonnes	5.542	5.517	5.782	5.834	5.263	5.359	6.487	6.582	6.430	6.150
C. Average market price (u.a./100 kg liveweight)	63,97	67,84	68,81	71,55	87,58	91,68	85,29	94,68	101,67	115
D. Total expenditure as a percentage of market price A(b)/C	0,22%	0,26%	0,42%	0,56%	0,01%	0,02%	3,4%	11,2%	6,1%	4,0%
E. Of which: premiums chargeable to the EAGGF as a percentage of market price	-	-	-	-	-	-	0,5%	5,8%	2,1%	1,3%
F. Average market price plus premiums $\frac{A}{B}$ (u.a./100 kg liveweight)	63,97	67,84	68,81	71,55	87,58	91,68	85,68	100,19	103,78	116,55
							0,39	5,51	2,11	1,59

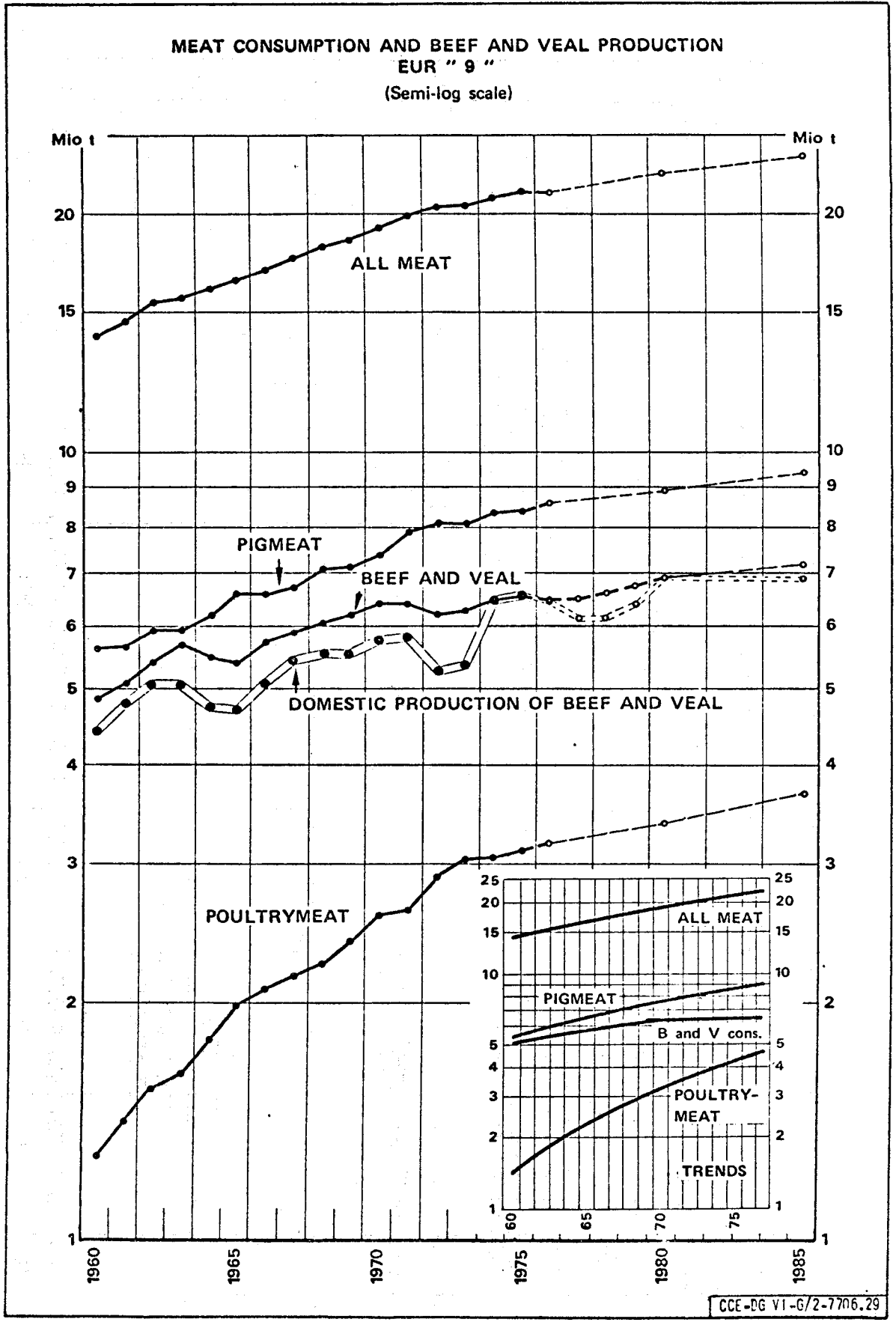
¹ Welfare sales - publicity campaigns.

² Premiums for the slaughter of cows and the non-marketing of milk (Regulation (EEC) No 1975/69).

³ Premiums for the changeover from milk to meat (Regulation (EEC) No 1353/73).

⁴ Premiums referred to in 2, plus slaughter and orderly marketing premiums.

⁵ Sources: Eurostat; meat balance.



Graph 3

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE**

Bruxelles, octobre 1977.

**LA COMMISSION PROPOSE DES AMENAGEMENTS A L'ORGANISATION DES MARCHES DE LA
VIANDE BOVINE (1)**

La Commission des Communautés Européennes vient d'adopter un rapport au Conseil des Ministres sur le fonctionnement de l'organisation commune des marchés de la viande bovine. Ce rapport apporte, dans ses conclusions, une série de suggestions d'aménagements visant à introduire un ensemble cohérent de mesures capables de répondre à toutes les situations du marché allant de la pénurie à l'excédent. Une combinaison du système classique d'intervention et de primes variables à la production permettra une gestion équilibrée des marchés en faveur des producteurs et des consommateurs. Les suggestions de la Commission visent, d'une part, à continuer de garantir un revenu stable aux producteurs et, d'autre part, à stimuler la consommation de viande bovine. Elle estime d'ailleurs que les prix à la consommation de viande bovine ne sont pas assez compétitifs par rapport à ceux des autres viandes et qu'une politique de prix prudente s'impose à l'avenir.

La partie descriptive du rapport, dont une synthèse se trouve dans les tableaux et graphiques en annexe, traduit une amélioration sensible du marché depuis deux ans. Ceci se reflète notamment dans les dépenses du Fonds Européen d'Orientalion et de Garantie Agricole pour ce secteur : diminution d'environ 1,3 milliard d'unités de compte en 1975 à environ 520 millions d'UC prévus pour 1977. La production communautaire tend à s'équilibrer : diminution d'environ 6,6 millions de tonnes en 1975 à 6,15 millions de tonnes prévus pour 1977. Les suggestions de la Commission contribueront à renforcer ce retour vers l'équilibre et à le maintenir en atténuant les variations cycliques de la production.

Contenu des suggestions

En cas d'excédents, les aménagements suggérés pourront éviter la constitution de stocks d'intervention trop importants en faisant bénéficier les consommateurs de prix de marché plus bas et en stimulant ainsi la consommation. La stabilisation du revenu des producteurs sera dans ce cas assurée par l'application successive de prélèvements renforcés à l'importation, d'aides au stockage privé, de primes variables à payer directement aux producteurs et d'achats d'intervention.

(1) COM (77) 220 et COM (77) 221

En cas de pénurie, une diminution progressive des prélèvements à l'importation et des droits de douane ainsi que l'octroi de primes stimulant les abattages contribueront à augmenter l'offre et à baisser les prix du marché au bénéfice des consommateurs.

Ces mesures pourraient être mises en oeuvre en fonction de l'évolution des prix du marché par rapport au prix d'orientation (actuellement de 122,90 unités de compte par 100 kilos de poids vif) :

Mesures	Niveau du prix de marché (en % du prix d'orientation)
a) <u>En cas de prix de marché bas</u>	
prélèvement renforcé	Inférieur à 98
stockage privé (1)	Inférieur à 93
prime variable (1)	Inférieur à 90
achats publics (intervention permanente)	pourcentage à fixer en-dessous de 90 en fonction de la décision sur le niveau du prix d'orientation
b) <u>En cas de prix de marché élevé</u>	
prélèvement entier	de 98 à 100
prime d'abattement (1)	Supérieur à 100
prélèvement réduit	de 100 à 106
prélèvement 0 } TDC réduit (1) }	Supérieur à 106

(1) Mesure non automatique

a) Intervention permanente

La Commission estime que l'intervention permanente est un système adéquat et efficace pour stabiliser les prix du marché de la viande bovine grâce aux mesures de stockage en cas d'excédents et de déstockage en cas de pénurie qu'il comporte. C'est le seul système qui puisse éviter une chute excessive des prix et protéger ainsi, de façon permanente, les revenus des agriculteurs. On empêche, de cette manière, le découragement des producteurs de viande bovine qui entraînerait une trop forte décapitalisation du cheptel et une reconversion des producteurs de viande vers la production de lait. Il connaît cependant des inconvénients comme la limitation des capacités de stockage et les problèmes techniques liés au stockage d'un produit comme la viande, la diminution de la qualité et de la valeur de la viande stockée et l'absence de toute stimulation de la consommation en cas d'excédents. Pour ces raisons, la Commission est d'avis que le système d'intervention permanente peut être rendu plus flexible tout en maintenant ses aspects positifs. A cet effet, le prix d'intervention pourrait être fixé à un niveau, à déterminer, inférieur à 90 % (niveau actuel) du prix d'orientation. Une telle modification se justifierait d'autant plus que le revenu des producteurs serait également garanti par un régime de primes.

b) Primes

Les primes qui, en tant qu'instrument de l'organisation commune des marchés, ont été appliquées sous différentes formes dans quelques pays de la Communauté depuis 1973, ont l'avantage d'assurer de bonnes recettes aux producteurs, d'atténuer

les fluctuations du cycle de production, de mieux orienter les producteurs vers une production bovine indépendante du lait et de stimuler la consommation en cas d'excédents, du moins à court terme. Ces aspects positifs pourraient être associés à ceux du système d'intervention et, dans ce but, la Commission propose au Conseil de retenir les primes variables comme instrument permanent de l'organisation commune des marchés applicable dans toute la Communauté.

Une prime variable pourrait être versée aux producteurs dès que le prix du marché communautaire tombe au-dessous de 90 % du prix d'orientation. Son montant couvrirait la différence entre ce seuil de déclenchement et le prix du marché communautaire, tout en restant plafonné à 10 % du prix d'orientation.

Etant donné que la prime variable ne fonctionne qu'en cas d'excédents, la Commission propose d'envisager l'introduction de primes d'abattage à partir du moment où l'évolution cyclique de la production laisse entrevoir une pénurie (prix de marché orientés vers la hausse et se situant au-dessus de 100 % du prix d'orientation). Cette incitation à l'abattage contribuera à accroître l'offre de viande bovine et à stabiliser, voire à réduire, les prix à la consommation.

c) Aides au stockage privé

La Commission se propose d'utiliser cet instrument de manière accrue à partir du moment où les prix de marché sont inférieurs à 93 % du prix d'orientation. Les aides au stockage privé permettent de stabiliser le marché par un minimum d'interventions en rendant plus flexible l'adaptation de l'offre à la demande.

d) Prélèvements et droits de douane

L'adaptation des prélèvements à l'évolution des prix du marché fait l'objet du nouveau régime d'importation introduit par le Conseil le 1.4.1977. Si les prix du marché devaient dépasser 106 % du prix d'orientation, des réductions des droits de douane pourraient être décidées pour faciliter davantage les importations.

e) Mesures complémentaires

La Commission examine l'opportunité d'introduire des mesures complémentaires pour encourager une plus grande spécialisation dans la production de viande bovine. Elle est d'avis qu'une gestion efficace des marchés au moyen de l'ensemble des instruments proposés exige la disponibilité de projections à court, moyen et long terme tandis qu'une amélioration du système de constatation des prix du marché est indispensable pour une meilleure transparence des marchés. La Commission estime, en outre, qu'il y a lieu d'examiner les mesures susceptibles d'améliorer le système de commercialisation (abattoirs, groupements de producteurs).

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	
										est. sans double	taux
A. Dépenses											
i) <u>FEOGA garantie</u>											
- restitutions	14	12,2	25,1	17,5	7,4	3,3	55,5	144,2	135,7	110,4	
- interventions	-	6,3	5,7	1,6	-	13,7	246,7	438,2	350,8	231,3	
- primes d'abat./mise en marché ordonnée/maintien des vaches/naissance veaux	-	-	-	-	-	-	16,3	359,5	156,5	153,7	
- autres mesures (1)	-	-	-	-	-	-	2,3	38,1	0,2	-	
ii) <u>FEOGA orientation (2)</u>	-	-	-	24,8	1,9	4,3	11,7	27,7	17,0	12,0	
iii) <u>Financement national des mesures communautaires(3)</u>	-	-	-	-	-	-	18,7	288,8	77,5	12,0	
Total a) millions d'UC	14	18,5	30,8	43,7	9,3	21,3	351,2	1.296,5	737,7	519,4	
b) UC/100 kg poids vif	0,14	0,18	0,29	0,40	0,09	0,22	2,92	10,64	6,20	4,55	
B. Production indigène brute (4) en milliers de tonnes	5.542	5.517	5.782	5.834	5.263	5.359	6.487	6.582	6.430	6.150	
C. Prix moyen de marché (UC/100 kg poids vif)	63,97	67,84	68,81	71,55	87,58	91,68	85,29	94,68	101,67	115	
D. Coût relatif des dépenses totales par rapport au prix de marché A b)/C	0,22%	0,26%	0,42%	0,56%	0,01%	0,02%	3,4%	11,2%	6,1%	4,0%	
E. dont : coût total des primes éligibles au FEOGA par rapport au prix de marché	-	-	-	-	-	-	0,5%	5,8%	2,1%	1,3%	
F. Prix moyen de marché (5), majoré des primes (UC/100 kg poids vif)	63,97	67,84	68,81	71,55	87,58	91,68	85,68	100,19	103,78	116,55	
(1) Ventes sociales - campagnes publicitaires							0,39	5,51	2,11	1,55	
(2) Primes à l'abatage des vaches et à la non-commercialisation du lait (Règlement n° 1975/69)											
(3) Primes à la reconversion lait/viande (Règlement 1353/73)											
(4) Sources : Eurostat; Bilans de la viande											
(5) Primes éligibles au FEOGA en UC/100 kg :											

(1) Primes à l'abatage des vaches et à la non-commercialisation du lait (Règlement n° 1975/69)

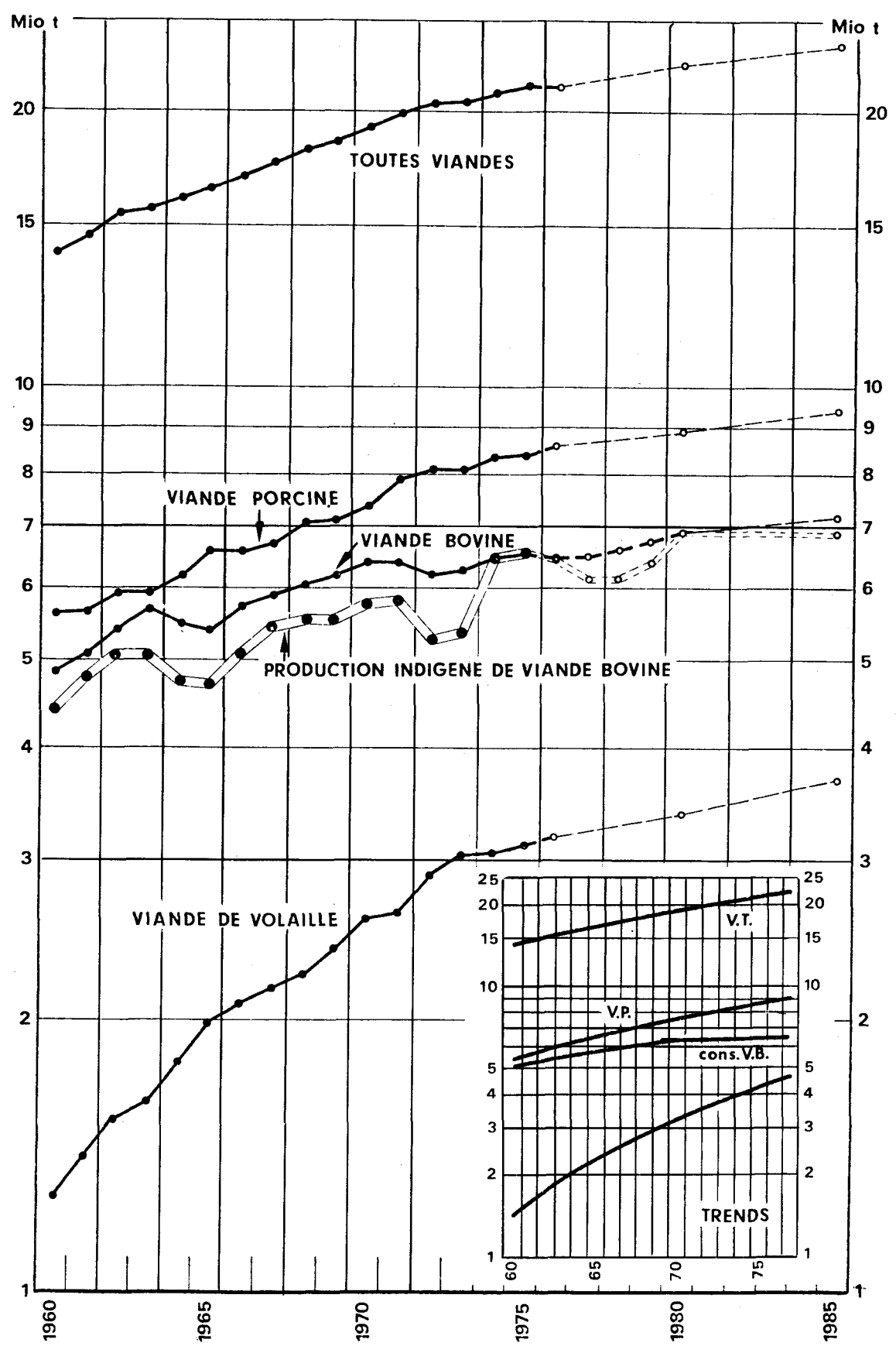
(2) Primes à la reconversion lait/viande (Règlement 1353/73)

(3) Primes visées sous 2, ainsi que primes d'abatage/mise en marché ordonnée

(4) Sources : Eurostat; Bilans de la viande

(5) Primes éligibles au FEOGA en UC/100 kg :

CONSOMMATION DE VIANDE ET PRODUCTION DE VIANDE BOVINE
EUR " 9 "
 (echelle semi-log)



L'ORGANISATION COMMUNE DU MARCHÉ DANS LE SECTEUR BOVIN

